



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

## Arrêté n° 2023-335 - ACC

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le 2 décembre 2023 lors d'un loto.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Franck ATHELÉ, vice-président du Réveil Plainais, dont le siège social est situé au pôle associatif de l'Ormelette, 4 rue Jean Moulin 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un loto, le samedi 2 décembre 2023 de 18h00 à 01h00, salle des fêtes, Espace sports et loisirs, avenue des sports.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Franck ATHELÉ en sa qualité de vice-président du Réveil Plainais, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un loto qui aura lieu le samedi 2 décembre 2023, salle des fêtes, Espace sports et loisirs, avenue des sports.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable du samedi 2 décembre 2023 à 18h00 au dimanche 3 décembre 2023 à 01h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Franck ATHELÉ, vice-président du Réveil Plainais
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 22 novembre 2023

Séverine MARCHAND,  
Maire

